

2. L'AUTOMOBILE

2.1. Les axes de pénétration.

Uccle est une commune appartenant à la « seconde couronne » ; située en périphérie bruxelloise, elle touche Drogenbos, Linkebeek, Rhode-Saint-Genèse. La relative étroitesse des axes de pénétration Ucclois permet de plus en plus difficilement aux navetteurs d'accéder au centre ville de Bruxelles. La congestion y est de plus en plus fréquente.

Comment faut-il gérer ces axes d'accès le long desquels se concentre également l'habitat? Les fluidifier un maximum pour éviter la percolation automobile dans les quartiers voisins, ou limiter leurs capacités, voire imposer une taxe d'entrée ?

VOTRE AVIS, VOS PROPOSITIONS :

« Quelle mobilité à Uccle d'ici 2018 ? »

2.2. Moins de voitures à Bruxelles.

Les autorités fédérales et régionales tentent de décourager les navetteurs automobiles venant de l'extérieur de la Région bruxelloise (RER à l'horizon 2018, transfert modal,...). Les automobilistes qui habitent à Bruxelles en tireraient-ils avantage ? Doivent-ils aussi rouler moins ? Dans cette hypothèse, comment les y inciter ?

VOTRE AVIS, VOS PROPOSITIONS :

2.3. L'accès à la voiture.

Les Ucclois ne sont pas égaux devant l'automobile. Grosso-modo, dans les quartiers plus au Nord, la densité de la population et le niveau socio-économique découragent ou empêchent la possession automobile (peu d'emplacements de parcage). Dans les quartiers plus au Sud, chaque famille (si elle dispose des moyens financiers nécessaires) peut posséder plusieurs automobiles.

Qu'en pensez-vous ?

VOS RÉFLEXIONS :

« Quelle mobilité à Uccle d'ici 2018 ? »

2.4. Parquer sa voiture.

Quand on peut - facilement et à moindre coût - parquer sa voiture, que ce soit au travail ou près de son domicile, son usage est encouragé, même si le temps de parcours n'est pas toujours le meilleur. Le confort individuel l'emporte.

Convient-il de maintenir des normes obligatoires de parking par habitation à construire ? Un emplacement par unité de logement ? Plus ? Moins ? Sous forme d'espaces couverts, à l'air libre, de garages individuels ? Faut-il rendre accessibles les parkings des sociétés (et supermarchés) aux habitants riverains pour la nuit ?

VOTRE AVIS, VOS PROPOSITIONS :

2.5. Les zones 30.

Uccle est surtout composée de quartiers d'habitations. Les zones 30 y sont de plus en plus nombreuses. C'est une volonté communale forte.

Cette disposition est-elle suffisante selon vous pour y ralentir et y diminuer le trafic automobile ?

VOTRE AVIS, VOS PROPOSITIONS :

